

Athénée royal Jean Absil

Projet d'établissement

Avenue Hansen Soulie 27
1040 Bruxelles
02/736 59 76

athenee@absil.eu

www.absil.eu

Septembre 2015 - Juin 2018

Cadre légal dans lequel s'inscrit le présent document :
Décret définissant les Missions prioritaires de l'enseignement et Projets éducatif et
pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française.

Le projet de l'établissement définit des moyens concrets devant permettre d'atteindre
les objectifs fixés par le cadre.

Table des matières

Les priorités de l'Athénée royal Jean Absil et l'offre d'enseignement.	4
Le projet d'établissement.....	7
1. Mesures pédagogiques et innovations	8
Organisation des classes.....	8
Organisation et aménagement des horaires.....	8
Innovations pédagogiques	10
2. Réussite des élèves en difficulté et soutien.....	12
Mesures préventives.....	12
Mesures de suivi.....	12
Remédiations et rattrapages.....	13
Mesures annexes	13
3. Rythmes scolaires, animations culturelles, éducation à la citoyenneté et aux médias, éducation à l'environnement, promotion des activités sportives	15
Rythmes scolaires (voir supra)	15
Animations culturelles	15
Éducation à la citoyenneté et aux médias	16
Éducation à la santé et à l'environnement.....	17
Promotion des activités sportives (cf. supra).....	18
4. Organisation du parcours du 1er degré du secondaire en 3 ans.	18
5. Assouplissement organisationnel.....	19
6. Continuité d'un niveau scolaire à l'autre et orientation.....	19
7. Accueil des élèves à besoins spécifiques.....	20
8. Formation continue	20
9. Le rôle de l'Association des parents	21
10. Projet d'établissement de l'internat de l'A.R. Jean Absil	23
Coaching scolaire.....	23
Vie en communauté	23
Socialisation	24
Organisation et évolution structurelles	24
Activités intra-muros	24
Activités extra-muros	24

Bienvenue !

Vous avez des exigences, vous êtes prêts à vous investir dans votre travail scolaire, à l'école comme à la maison, vous voulez être bien préparés à l'enseignement supérieur, mais vous aimez aussi une école ouverte sur le monde.

Vous avez déjà acquis une certaine autonomie à l'école primaire, indispensable pour entrer dans une école secondaire de plus de mille élèves dont quelque deux cents en première.

Vous acceptez les règles d'une institution, vous trouvez normal qu'il y ait de la discipline à l'école, vous êtes respectueux des autres, mais vous n'aimez pas n'être qu'un numéro.

Pour vous, l'école est un lieu où des jeunes de toutes origines sociales, de toutes cultures et où des adultes travaillent, se parlent, s'écoutent et vivent ensemble.

Si ce portrait vous ressemble, vous avez l'esprit « Absil » !

Les priorités de l'Athénée royal Jean Absil et l'offre d'enseignement.

L'Athénée royal Jean Absil est une école secondaire officielle et neutre, organisée par la Communauté française dans le respect des convictions philosophiques de chacun.

Trois axes déterminent la démarche de son équipe pédagogique :

- Amener chaque élève à son meilleur niveau de réussite personnelle, dans un enseignement de qualité ;
- Lui apprendre à assumer progressivement sa formation de manière autonome ;
- Développer chez lui le sens social et le désir de participer à la vie de l'Athénée.

Les élèves de l'Athénée Jean Absil sont issus d'horizons socio-culturels très variés. Nombre d'entre eux ont la chance de bénéficier d'un environnement familial attentif aux études. De fait, par l'intérêt qu'ils portent à l'école, à l'étude et au travail à domicile de leurs enfants, les parents constituent des partenaires importants, favorisant la réussite scolaire. Cependant, tous les élèves inscrits à l'Athénée ne sont pas dans les conditions idéales pour mener leur scolarité à bien. C'est pourquoi professeurs et éducateurs leur accordent une attention toute particulière, afin de les aider à faire face aux difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

L'Athénée considère aussi comme une priorité de favoriser le **développement personnel de tous ceux qui y vivent** : autonomie, esprit critique, sens de l'initiative, solidarité et ouverture au monde moderne sont **particulièrement privilégiés** (activités *intra* et *extra muros*, stages, échanges linguistiques, activités culturelles, artistiques et sportives, collaboration avec l'Association des parents, contacts suivis avec les partenaires communaux, avec l'U.L.B., avec les anciens, etc).

Jean Absil est donc une école accueillante et non élitiste, mais elle se veut cependant **exigeante**, puisqu'elle ambitionne de préparer au mieux ses élèves à s'engager avec succès dans l'enseignement supérieur dispensé par les Hautes Écoles, les écoles supérieures d'art et les Universités.

Tout ceci prend place au sein d'un environnement agréable et bien équipé, dans une ambiance **chaleureuse** et **respectueuse** de tous ceux qui **apprennent, enseignent, travaillent à l'Athénée** – ce dont témoigne la fête annuelle qui mobilise élèves, parents, professeurs, éducateurs, membres du personnel et partenaires extérieurs.

Les parents sont mis au courant des activités organisées et des informations importantes liées à la vie de l'école entre autres via le site de l'école et de la « newsletter ».

Deux bulletins d'information trimestriels font également état des activités organisées au sein de l'établissement :

- « L'Absilissimo », fruit du travail conjoint des élèves, des professeurs, des éducateurs et de l'Amicale ;
- « les Petites Notes d'Absil », coordonnées par l'Association des parents.

L'école offre la possibilité de se restaurer le matin (petit-déjeuner) et le midi (repas chauds, salad-bar, sandwiches préparés sur place par un cuisinier diplômé).

L'école dispose de deux annexes situées Avenue Camille Joset et Avenue du 11 Novembre. Celles-ci sont conçues comme partie intégrante de l'établissement ; par conséquent, elles ne pourront jamais être utilisées pour organiser une césure entre degrés confinant certains élèves (et certains professeurs) à l'écart des autres. Tous les élèves peuvent avoir cours dans les différentes annexes. Ceci implique des adaptations organisationnelles telles que le regroupement d'heures et un horaire général

Des transferts d'élèves sont organisés entre les différents bâtiments par les professeurs et les éducateurs afin d'assurer un maximum de sécurité.

L'école est ouverte de 7h30 à 17h.

Offre d'enseignement

1C-2C-2S

Général

3-4G : Néerlandais I 4h, Anglais II 4h, Education plastique 4h, Latin 4h, Grec 2h, Sciences économiques 4h, Sciences 5 h, Sciences 3h

5-6G : Néerlandais I 4h, Anglais II 4h, Education plastique 4h, Latin, 4h, Grec 2h, Sciences économiques 4h, Sciences 6h+1, Sciences 3h, Allemand III 4h, Espagnol III 4h, Mathématiques 6h, Mathématiques 4h, Préparation aux études supérieures 1h ou 2h.

Technique de qualification

5-6TQ : Agent(e) en accueil et tourisme, Technicien(ne) de bureau.

Internat

Internat annexé pour Garçons.

L'internat est accessible aux élèves du dimanche soir au vendredi matin.

A une capacité de 86 lits.

Service ???

1 ^{er} étage:	Chambres pour les enfants de l'école primaire (47 lits).
2 ^{ème} étage:	Chambres pour les enfants du secondaire inférieur (20 lits).
3 ^{ème} étage:	Chambres pour le secondaire supérieur et le supérieur (21 lits).

Internat pour Filles : Internat annexé à l'Athénée royal Crommelynck.

Le projet d'établissement

Conformément aux exigences légales, le projet d'établissement aborde successivement les points suivants :

1. Les innovations pédagogiques mises en œuvre en vue d'atteindre les objectifs généraux poursuivis par l'enseignement de la Communauté française dans le cadre de son projet éducatif et de son projet pédagogique.
2. Les démarches mises en œuvre pour assurer la réussite des élèves en difficulté et le soutien qui leur est accordé.
3. Les initiatives prises en matière de rythmes scolaires, d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, et de promotion des activités sportives.
4. Les modalités d'organisation du parcours du 1^{er} degré du secondaire en 3 ans.
5. L'utilisation des assouplissements organisationnels permis par le décret (voir ci-après).
6. Les mesures prises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre, ainsi que pour favoriser une orientation adéquate des élèves.
7. Les mesures prises pour accueillir les élèves à besoins spécifiques.
8. La politique de formation continue du personnel.
9. Le rôle de l'Association des parents.
10. L'internat.

N.B. Tous les projets « rodés » sont prévus dans le calendrier scolaire ; les nouveaux projets sont organisés en fonction d'échéances spécifiées ci-dessous.

1. Mesures pédagogiques et innovations

Organisation des classes

L'Athénée a fait le choix de conserver, dans la mesure du possible (et ce jusqu'à la 6^e année), les classes constituées en 1^{ère}. Dès lors, à partir de la 2^e, les élèves sont susceptibles, au sein d'une même classe, de choisir des options différentes, et de disposer d'un horaire spécifique. Ils suivent cependant ensemble les cours généraux, ce qui permet d'éviter la constitution de classes « ghettos », et d'enrichir la classe des expériences et compétences de chacun.

Organisation et aménagement des horaires

- En 1^{ère} :

- Une période par semaine de « consilium », assurée par un professeur de l'année en question.

Un des objectifs est d'apprendre aux élèves à acquérir une bonne méthode de travail. Le « consilium » doit également permettre de bien comprendre le fonctionnement de l'école, de régler les problèmes de la vie quotidienne de la classe et de préparer les réunions des délégués.

- Education artistique : éducation plastique.
- Les cours d'éducation artistique et de technologie sont semestrialisés et organisés par blocs de 2 heures.
- Absence d'heures de fourche et de 8^e heure, excepté en cas de remédiation.

- En 2^e :

- Education artistique : éducation musicale à raison d'une période par semaine au lieu d'une demi-période. L'objectif est de donner plus de sens au cours et de le rendre moins marginal.
- Le cours de « Technologie » consiste en un stage résidentiel d'une semaine.

L'objectif est de développer l'aspect interdisciplinaire du cours (ainsi que d'apprendre à mieux vivre ensemble).

- Introduction d'un cours de « culture anglaise » à concurrence de 2 périodes par semaine.

Ce cours consiste en une découverte de la culture et de la langue anglaises, et ce d'une manière moins « scolaire ». Les sujets abordés sont : les traditions anglaises, les règles de vie et de politesse, l'histoire, les chansons traditionnelles et modernes, les personnalités célèbres, les lieux touristiques... Si du vocabulaire

anglais est introduit et expliqué (de même que différentes formules de politesse, dictons et locutions), il ne s'agit toutefois pas d'un cours de langue à proprement parler. Par conséquent, les notions acquises ne constituent en aucun cas un prérequis pour la troisième ; quant à l'évaluation, elle est exclusivement formative.

- Absence d'heures de fourche et de 8^e heure, excepté en cas de remédiation.
- En 3^e et en 4^e, les élèves sont pris en charge durant les heures de fourche.
- De la 1^e à la 6^e :
 - Organisation des cours de religion ou de morale en un bloc de deux heures.
 - Organisation des cours d'éducation physique en un bloc de deux heures plus une heure indépendante.
 - Pour l'ensemble des classes, organisation d'activités culturelles, linguistiques et sportives lors des « jours blancs »
- De la 4^e à la 6^e :
 - Organisation des cours d'histoire en un bloc de deux heures, dans le but de disposer du temps nécessaire à l'analyse de dossiers documentaires.
- En 5^e et en 6^e :
 - En vue de la préparation aux études supérieures, possibilités de suivre des renforcements dans les options scientifiques, langues, sciences humaines et artistiques.
 - Pour les élèves qui suivent le cours de sciences à raison de 6 périodes, obligation de suivre une période d'activité complémentaire en physique.
- En 5^e tourisme - accueil :
 - Stage de deux semaines en agence de voyages au début du second semestre.
 - Organisation d'un voyage d'étude ayant pour objectif de présenter, en trois langues (français/anglais/néerlandais), les aspects caractéristiques et hauts lieux d'intérêt d'une grande ville ou d'une région européenne se trouvant dans un rayon de ±500 km autour de Bruxelles. Les élèves préparent et présentent les sujets. La préparation est réalisée dans le cadre des cours de français, histoire de l'art, langue et géographie touristique.
- En 6^e secrétariat (technicien de bureau) et tourisme :
 - Organisation, au début du second semestre, d'un stage d'un mois en entreprise ou institution.

- En 6^e générale :
 - Organisation, à Peruwelz, d'un stage résidentiel d'écologie d'une durée d'une semaine, destiné aux élèves des options scientifiques.

Spécificités pédagogiques

- Mise en place progressive d'un professeur coordinateur par matière. Le rôle de ce professeur est de planifier la remédiation pour la rendre plus efficace, d'organiser des réunions de coordination, d'échange, de manière à ce que les professeurs d'une même matière se concertent pour élaborer les cours et les questions d'examens. Cela permet également d'accueillir et d'encadrer les professeurs débutants.
- Installation de tableaux interactifs qui permettent un enseignement plus dynamique.
- Installation d'une salle d'infographie pour le cours d'Art.
- En 6^e générale :
 - Organisation d'un cours de néerlandais oral en groupe par demi-classe avec une « native speaker » afin de développer la compétence orale.

- En technique de qualification :

Les épreuves permettant d'obtenir le certificat de qualification dans les deux options techniques organisées (technicien de bureau et agent en accueil et tourisme) concernent les cours suivants :

- Accueil Tourisme : Français, Néerlandais, Anglais, Espagnol, Traitement de texte, Organisation des entreprises de tourisme, Géographie et Géographie touristique.
- Technicien de bureau : Français, Néerlandais, Anglais, Traitement de Texte, Secrétariat et Economie générale.

Les épreuves comprennent :

Trois épreuves intégrées intermédiaires formatives (2 épreuves au cours de la 5^{ème} et en 1 épreuve au cours de la 6^{ème}) suivie d'une épreuve intégrée finale 6^{ème} année constituée de :

a) Une partie technique et pratique sous forme d'évaluation des stages par un professeur de l'option de base groupée en concertation avec les responsables professionnels du secteur.

b) La constitution d'un dossier par l'élève comprenant deux parties :

1) Rapport du stage de l'élève.

2) - Pour les élèves de la section « technicien de bureau » : analyse de l'entreprise dans laquelle le stage a été effectué.

- Pour les élèves de la section « agent en accueil et tourisme » : confection de A à Z d'un circuit touristique de leur choix.

c) La défense orale du dossier devant un jury composé de professeurs de l'option de base et de professionnels du secteur.

Le poids des épreuves respectives est de : 10% (5TQ), 20% (5TQ), 25% (6TQ) pour les épreuves intermédiaires, 45% pour l'épreuve finale.

2. Réussite des élèves en difficulté et soutien

Mesures préventives

- Organisation de trois journées d'accueil en 1^{ère}.

L'accueil des élèves en 1^{ère} a pour objectif de les intégrer plus facilement dans leur nouveau milieu scolaire. En effet, l'efficacité de l'action éducative dépend fortement de la manière dont l'élève fait connaissance avec l'école et dont il vit les relations nouées avec ses compagnons et ses professeurs. Par conséquent, tous les élèves sont tenus d'être présents aux journées d'accueil. Pendant trois jours, ils participeront à des activités *intra* et *extra muros* destinées à les aider à franchir le pas entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, mais aussi à leur apprendre à connaître leurs camarades de classe, leurs professeurs, leur nouvelle école et les activités qui y sont organisées (le journal de l'école, le petit magasin Oxfam...).

Un test en français et mathématiques est également organisé, dont l'objectif est de détecter rapidement les difficultés rencontrées par certains élèves afin de permettre à l'équipe pédagogique d'organiser une remédiation pertinente dès le début de l'année.

- Organisation d'une réflexion sur les méthodes de travail en 1^{ère} au cours de « consilium » (cf. *supra*).
- Affectation de minimum 2 heures de périodes professeurs à une aide pédagogique destinée aux élèves internes.
- Possibilité pour les élèves de rester l'après-midi pendant la semaine des examens pour réviser sous la surveillance d'un professeur.

Mesures de suivi

- Tous les élèves sont priés de tenir un répertoire destiné à leur fournir (ainsi qu'à leurs parents) un panorama de leurs résultats actualisé de manière permanente. Les travaux et contrôles sont par ailleurs transmis aux parents pour signature par l'intermédiaire de ce répertoire.
- Après les examens de décembre et de juin, une visite des parents est systématiquement organisée pour la consultation des épreuves, et ce en présence des professeurs. À l'issue de cette rencontre (et à l'issue de cette rencontre seulement), une photocopie de l'examen peut être obtenue.
- Une visite des parents est également organisée après la distribution des bulletins des 1^{ère} et 2^{ème} périodes. Il va de soi que d'autres rendez-vous peuvent être pris avec les professeurs et la direction.
- Affectation d'un éducateur spécifique à chaque année d'étude. Celui-ci est tenu d'assurer un suivi serré des absences, de prendre un contact téléphonique avec les parents dès le moindre doute quant à la régularité

des absences et de prévenir la direction afin qu'une action soit rapidement entreprise avec les parents, le CPMS et l'ensemble de l'équipe éducative.

- Collaboration étroite avec le CPMS qui élabore entre autres pour les élèves ayant des troubles d'apprentissage (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, troubles de l'attention et hyperactivité, etc...) des pistes à suivre.
- Collaboration avec les Services d'Accrochage Scolaire.

Remédiations et rattrapages

- Le Plan Individuel d'Apprentissage est mis en place pour tous les élèves fréquentant l'année complémentaire organisée après la deuxième année commune, issus de l'enseignement spécialisé de type 8 et les élèves en intégration. Des activités spécifiques de soutien leur sont proposées le plus rapidement possible et éventuellement durant les activités complémentaires.
- Les remédiations destinées aux élèves de 1^{ère} éprouvant des difficultés en mathématiques et en français sont organisées à l'heure du midi ou/et en 8^e heure. La participation à ces séances, obligatoire, est fondée sur l'évaluation diagnostique réalisée lors des journées d'accueil ainsi que sur les évaluations effectuées tout au long de l'année ou la mise en place du PIA.
- Organisation d'un service de remédiation « SOS » le midi pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^e.
- Un cours de méthodologie est proposé aux élèves du 1^{er} degré dont les difficultés scolaires sont liées à un problème de méthode de travail.

Mesures annexes

- Aux 2^e et 3^e degrés, application de la « règle des 60% » en délibération : en cas d'échec dans l'une ou l'autre discipline, l'ensemble des résultats est jugé prépondérant. L'élève dont la moyenne atteint les 60% est admis d'office moyennant des modalités précises communiquées en début d'année.
- Les classes ne disposent pas de titulaire : celui-ci est remplacé par un professeur de guidance, choisi librement par chaque élève en début d'année. Ce professeur assume les rôles de « tuteur », de conseiller, d'intermédiaire auprès du conseil de classe, ainsi que d'interlocuteur privilégié des parents. Les parents peuvent prendre rendez-vous avec le professeur de guidance lors des visites des parents ainsi qu'à d'autres moments via le journal de classe.
- Afin d'offrir des conditions de travail optimales, la bibliothèque reste ouverte toute la journée, et une étude non dirigée est assurée à la salle

polyvalente jusqu'à 17h heures, en présence d'un éducateur (sauf le mercredi).

- Afin de planifier au mieux les évaluations, les mesures suivantes sont d'application :

1. Consultation des délégués élèves pour des desiderata présidant à l'élaboration des horaires d'examens (sessions de décembre et de juin).
2. Encouragement à la coordination entre professeurs pour l'élaboration des cours et la rédaction des questions d'examens.
3. Allègement de la session de décembre :

Pour tous les élèves, un seul examen axé sur les 4 compétences en Anglais et Néerlandais durant la session de juin.

Pour les deuxième et troisième degrés : un seul examen en géographie en juin, deux matières sur trois sont évaluées en sciences pour les options comprenant les sciences 3H/semaine.

A la fin de la 5^{ème} Générale, un examen d'Histoire centré sur une compétence et rédigé en commun par les professeurs du degré supérieur.

3. Rythmes scolaires, animations culturelles, éducation à la citoyenneté et aux médias, éducation à l'environnement, promotion des activités sportives

Rythmes scolaires (voir supra)

- Organisation de la journée en quatre périodes de deux heures, séparées chacune par une récréation (20' le matin, 1 heure 10 à midi, 10' l'après-midi), et ce afin de maintenir l'attention des élèves et de faciliter les déplacements entre les deux bâtiments.
- Refus des journées trop longues : 7 heures de cours en 1^{ère} et 2^e, et maximum 8 heures de cours de la 3^e à la 6^e.
- L'Athénée veille à préserver un équilibre entre les cours et les « activités » (*intra, extra muros* et parascolaires). Par conséquent, il est demandé aux professeurs de ne pas organiser de sorties durant les deux semaines précédant les révisions. En outre, chaque activité doit recueillir l'approbation préalable de la direction, et être annoncée 15 jours à l'avance. Si cette clause ne peut être respectée, le professeur est tenu de consulter au préalable ses collègues et ne pourra organiser l'activité qu'avec leur accord.
- Organisation des examens : consultation des élèves délégués pour la confection de l'horaire (cf. *supra*).

Animations culturelles

- Mise à disposition d'une bibliothèque conçue comme un véritable centre de documentation (classement C.D.U : La Classification Décimale Universelle est basée sur la correspondance numéro-matière suivante :
 1. Philo,
 2. Religion,
 3. Sciences sociales,
 4. Sciences pures,
 5. Sciences appliquées,
 6. Beaux-arts,
 7. Philologie, linguistique, littérature,
 8. Géographie, biographies, histoire.)

Service de prêt, abonnements à des revues comme à la presse, organisation d'expositions, mise à disposition de bornes Internet).
- Fête annuelle organisée par l'école et l'Association des parents, permettant l'intégration des activités parascolaires (danse, chant, théâtre...).
- Participation à des concours interscolaires (latin, littérature, mathématiques, sciences, arts...).
- Visites d'expositions intégrées et exploitées aux cours.

- Organisation d'animations théâtrales dans le cadre des cours de Français et encouragement à des sorties théâtre en soirée.
- Organisation d'activités en lien avec les cours d'Arts, d'Histoire de l'art ou de Musique : Jeunesses Musicales, visite aux Musées, percussions brésiliennes ...
- Conférence des JAP (Jeunesse et Arts Plastiques) et participation à divers concours artistiques.
- Organisation de voyages scolaires à caractère culturel ou sportif aux environs de la semaine du 1^{er} mai en 3^e et en 6^e.

Afin que tous les élèves puissent y participer, l'Amicale de l'école intervient en cas d'éventuelles difficultés financières.

- Organisation d'une journée des langues et arts au cours de laquelle des activités linguistiques variées sont proposées aux élèves.
- Organisation de diverses activités mettant les élèves en situation réelle de communication en langue étrangère. Visites culturelles organisées dans la langue cible. Organisation de voyages liés aux options en langues modernes et anciennes (Allemand, Espagnol, Latin ou Grec).
- Organisation d'échanges linguistiques dans le but de familiariser les élèves à la culture des langues enseignées dans l'école.
- Organisation d'activités en collaboration avec des établissements appartenant aux autres communautés linguistiques du pays.
- Collaboration avec le théâtre « PréVert », dans le but de permettre aux élèves d'accéder à une formation théâtrale sur le site de l'Athénée.
- Promotion d'activités culturelles et artistiques en dehors des cours afin que la culture ait sa place en dehors d'un cadre strictement didactique.

Éducation à la citoyenneté et aux médias

- Rencontre d'un magistrat dans le cadre du cours d'histoire (6^e).
- Rencontres entre les élèves des classes terminales et des représentants des principaux partis démocratiques sauf durant les années électorales.
- Encouragement à la participation au projet « Mini-entreprises » (6^e).
- Mise sur pied d'une journée thématique annuelle en collaboration avec l'Association des parents.
- Mise sur pied d'activités sur proposition du Conseil de participation :
 - Rallye cycliste à la rentrée ;
 - Participation à la « Zinneke parade » et d'autres activités liées à la vie culturelle bruxelloise avec le groupe des percussions brésiliennes de l'Athénée Alegria Absil ;
 - Impression de l'Absilissimo (cf. *supra*).

- Sensibilisation à la propreté : chaque classe est responsable d'une partie de l'environnement de l'école.
- Cérémonie pour valoriser des élèves qui se sont distingués par leur comportement ou leur talent dans le cadre scolaire ou extrascolaire.
- Soutien aux « rencontres professionnelles » destinées aux élèves de 5^e et 6^e, organisées par l'Association des parents.
- Au degré supérieur, organisation de cours communs initiant tous les élèves aux différentes religions et philosophies.
- Partie commune aux examens en 3^e et en 6^e dans les cours philosophiques.
- Promotion du développement durable : soutien au Jeune Magasin OXFAM géré par les élèves et favorisant le commerce équitable. Une fois par an, organisation d'un petit déjeuner OXFAM par l'Association des parents, en collaboration avec l'équipe du petit magasin Oxfam.
- Promotion de projets qui luttent activement contre la violence sous toutes ses formes.
- Développement d'un site Internet dynamique avec le concours d'un web master présent dans l'école qui permet aux parents d'être en lien avec l'école et aux élèves d'avoir accès à une plateforme de ressources.
- Chaque classe élit un élève délégué (ainsi qu'un suppléant), qui incarne son porte-parole lors des réunions avec les enseignants et la direction.
- En collaboration avec l'Association des parents, récolte par des élèves, de vêtements d'enfants destinés à un home bruxellois.
- En 6^e, visite du camp de Breendonk et de la caserne Dossin (musée juif de la déportation).
- Participation à des activités citoyennes avec les élèves du Paradis des Enfants, école communale d'Etterbeek (Nage parrainée).

Éducation à la santé et à l'environnement

- Collaboration étroite avec le centre PMS et animation avec le planning familial pour les élèves de 2^e, 4^e, 5^e Se To et 6^e.
- Mise sur pied d'activités sportives et de tournois à midi (gratuits et accessibles à tous).
- Collecte de bouchons en plastique pour une association.
- Organisation de journées sans soda.
- Soutien aux projets contre le tabagisme et autres assuétudes, ainsi qu'une sensibilisation aux troubles alimentaires liés à une mauvaise hygiène de vie.

- Élaboration de repas sains et équilibrés, tenant compte dans la mesure du possible des impératifs de santé ou d'allergies de certains élèves.
- Développement d'un projet « ECOLABEL » pour une gestion plus écologique de l'école. Ce projet, initié et administré par un comité de pilotage, vise à créer des équipes d'élèves qui incitent à une meilleure gestion du tri des déchets, à la limitation du gaspillage des déchets, à des économies d'énergie, à une amélioration du cadre de vie et à une politique dynamique des déplacements scolaires.
- Aménagement, embellissement et entretien des locaux (remplacement des bancs) et des équipements.
- Stage d'écologie pour les élèves de 2^e (cf supra) dans le cadre du cours de technologie.

Promotion des activités sportives (cf. supra)

- Outre le cours d'éducation physique inscrit au programme, organisation, à midi, de diverses activités sportives : tennis de table, basket-ball, volley-ball, football en salle et à l'extérieur, badminton, danse...
- Organisation de tournois.
- Participation aux compétitions de la fédération sportive de la Communauté française.
- Organisation d'un « rallye vélo » annuel.
- Mise sur pied d'une équipe pour les « 20 km de Bruxelles ».
- Utilisation optimale des infrastructures internes (Hansen-Soulie, Camille Joset et 11 Novembre) et communales (stade et bassin de natation).
- En soirée : organisation d'activités par divers clubs sportifs dans les locaux de l'Athénée.

4. Organisation du parcours du 1er degré du secondaire en 3 ans.

Un des objectifs de l'Athénée étant d'éviter la formation de classes « ghettos » (cf. supra), il a été décidé de ne pas créer de classes complémentaires « à part » des autres.

En concertation avec les parents, chaque élève concerné est dès lors intégré, selon sa situation, à une classe de 2^e, et bénéficie éventuellement d'une adaptation horaire en fonction de ses besoins et des possibilités en période professeur dans le PIA.

5. Assouplissement organisationnel

L'école dispose de deux annexes situées Avenue Camille Joset et Avenue du 11 Novembre. Celles-ci sont conçues comme partie intégrante de l'établissement ; par conséquent, elles ne pourront jamais être utilisées pour organiser une césure entre degrés confinant certains élèves (et certains professeurs) à l'écart des autres. Ceci implique des adaptations organisationnelles telles que le regroupement d'heures et un horaire général particulier (cf. *supra*).

6. Continuité d'un niveau scolaire à l'autre et orientation

La majorité des mesures envisagées dans ce cadre ayant déjà été présentées ci-avant, on ne trouvera ci-dessous, pour ces dernières, qu'une évocation sommaire :

- Avant la 1^{ère}, concertation avec « Le Paradis des Enfants » lors de rencontres professeurs - instituteurs.
- Journées d'accueil en 1^{ère} (cf. *supra*)
- Mise sur pied, au mois de mai, d'une séance d'information « grilles horaires » destinée aux parents et aux élèves.
- Conseil d'orientation par le professeur de guidance sur avis du conseil de classe.
- Collaboration avec le centre P.M.S. par la mise à disposition d'un logiciel de choix d'études supérieures pour les élèves de 6^e.
- Rencontre entre le CPMS, l'équipe pédagogique et les parents de 2^{ème} afin d'accompagner les élèves dans leur orientation ultérieure.
- Rencontre avec des professeurs d'université (et ce lors de la matinée « Info Études » du Pôle universitaire Wallonie-Bruxelles).
- « Rencontres professionnelles » destinées aux élèves de 4^e, 5^e et 6^e organisées par l'Association des parents.
- Participation des élèves aux journées « portes ouvertes » des universités et hautes écoles.
- Accompagnement d'élèves réorientés par le conseil de classe afin de les guider dans leur projet personnel : aide dans la recherche éventuelle d'une nouvelle école (lorsque l'orientation choisie n'existe pas à l'Athénée).
- En fin de 6^e, l'examen de l'option artistique est présenté devant un jury extérieur de professionnels et d'enseignants de hautes écoles.

7. Accueil des élèves à besoin spécifique

En tenant compte des impératifs pratiques, l'école est ouverte aux élèves souffrant d'un handicap physique et s'adapte aux élèves présentant une déficience visuelle ou auditive.

Les élèves en hospitalisation de longue durée font l'objet d'une attention particulière. L'Athénée collabore, dans la mesure du possible, avec l'école de l'hôpital et prépare activement le retour de l'élève. Il privilégie le contact direct avec les enseignants chaque fois que le cas se présente.

8. Formation continue

Mise sur pied systématique de deux journées pédagogiques annuelles (et de formations), et ce pour tous les professeurs et éducateurs. L'objectif de ces journées est de favoriser le travail en équipe et d'améliorer la cohésion au sein de l'Athénée.

9. Le rôle de l'Association des parents

Texte élaboré par l'Association des parents.

L'Association de parents de l'A.R.J.A. est avant tout un groupe d'échanges, de débats, de parole et d'écoute.

Elle a pour but de favoriser l'éducation et la formation des enfants qui fréquentent l'Athénée. Elle organise des activités, en étroite collaboration avec les autres partenaires de la communauté éducative.

Elle est réunie en A.S.B.L. et en respecte les obligations : statuts, assemblée générale, désignation d'un comité et réunions régulières.

L'Association veille particulièrement à l'information des parents. Elle représente les parents de tout l'Athénée au niveau officiel par le biais du conseil de participation, mais son rôle y est consultatif. L'adhésion à l'APARJA est volontaire et l'ensemble des informations qu'elle diffuse est réservée à ses adhérents, à l'exception du petit journal qu'elle publie 4 fois par an, « les petites notes d'Absil », distribué à tous les parents des d'élèves de l'école. Le but du journal est de donner la température de ses activités multiples, de favoriser les échanges entre les professeurs, les élèves et les parents et de faire participer tout un chacun à la vie de l'Athénée.

Elle est membre de la F.A.P.E.O. (fédération des associations de parents), ce qui nous donne plus de poids auprès des autorités de l'Enseignement Officiel.

Parmi ses activités, citons (la liste n'est pas exhaustive) :

- Organisation de la fête annuelle de l'école.
- Organisation de journées à thème (la culture et les arts, la ville du futur, la citoyenneté, les personnes handicapées, les assuétudes, l'amour, ...).
- Organisation de cours de rattrapage.
- Organisation d'une « Soirée Carrières ».
- Organisation d'un rallye vélo.
- Participation aux 20 km de Bruxelles, avec la mise en place d'un parrainage de soutien à une association à vocation sociale.
- Développement et encouragement de projets socio-culturels.
- Organisation du « Petit déjeuner OXFAM » en collaboration avec l'équipe du « Jeune Magasin OXFAM » de l'école.
- Participation à l'équipement de la bibliothèque.
- Accueil des nouveaux parents en septembre et à la journée « Portes Ouvertes » en janvier.
- Présence lors des informations « Grilles horaires ».
- Distribution de prix spéciaux en fin d'année.

L'association de parents a pour objectif de continuer, voire élargir ses projets, consciente que cela n'est réalisable que grâce à l'accueil positif de la direction et de toute la communauté éducative et le soutien de l'ensemble des parents.

10. **Projet d'établissement de l'internat de l'A.R. Jean Absil**

L'internat se veut être une institution d'hébergement orientée vers la réussite scolaire, l'apprentissage et la vie en communauté.
Plusieurs outils éducatifs et pédagogiques sont mis à disposition des jeunes.

Coaching scolaire

- Suivi scolaire : Permettre au jeune de travailler dans des conditions optimales : apprentissage de l'ordre, de la gestion du temps de travail, élaboration de planning, soutien pédagogique, etc.

Règles de priorité pour le travail en internat

1. Faire ses devoirs

- Demander de l'aide si nécessaire.
- Faire vérifier ses devoirs ou travaux à rendre.
- Ne jamais laisser un devoir en suspens !

2. Etudier ses leçons

- Lire et comprendre sa leçon.
- Rechercher les notions incomprises grâce aux outils de références (dictionnaire, internet).
- Demander des explications supplémentaires si nécessaire.
- Pouvoir se faire aider pour vérifier si les savoirs et les compétences demandés sont acquis

3. Prévoir et anticiper

- Apprendre à s'organiser en planifiant ses devoirs.
 - Apprendre à gérer son temps de travail.
 - Préparer son cartable la veille et ranger ses affaires
- Détecter la volonté de réussite de l'élève : écouter, interroger et/ou orienter la discussion.
 - Motivation : encouragement, conseils, orientation, adaptation et diversification de l'aide à l'élève.

Vie en communauté

- Suivi quotidien : permettre au jeune de tendre vers une bonne hygiène corporelle ainsi qu'une bonne santé physique et mentale. Le jeune

apprend à mettre de l'ordre dans ses effets personnels, à respecter des règles claires et communes à tous. Il trouve sa place dans le groupe.

Socialisation

Grâce aux animations sociales, sportives et culturelles, les éducateurs soulignent l'importance du respect de soi-même et des autres. Une attention particulière est également accordée aux règles de politesse.

Organisation et évolution structurelles

Discussions et débats permettant un questionnement constructif sur l'internat et la place des internes dans le groupe.

Activités intra-muros

- Activités culturelles
 - Jeux de société (*Reversi, Scrabble, Pentago*, etc.).
 - Bandes dessinées.
 - Accès quotidien à la presse écrite.
 - Films suivis d'un débat.

- Activités sportives
 - Tennis de table.
 - Babyfoot.
 - Billard.

Activités extra-muros

- Activités culturelles
 - Musées, expositions.
 - Cinéma, Théâtre.

- Activités sportives et découvertes
 - Football, basketball, rugby, badminton, handball, athlétisme, squash, etc.
 - Jeux en forêt.
 - Promenades à vélo.
 - Initiation à la crosse canadienne, unihock, base-ball, kin ball.
 - Percussions brésiliennes.
 - Rencontres inter-internats.

- Activités ludiques
 - Parc d'attractions une fois par an.
 - Patinoire.

- Parc aquatique.
- Bowling.
- Salon de l'auto.
- Q-zar.

E diversitate progressio